

## Déroulement des anniversaires au Bioparc Genève



### Activité

Nous vous donnerons rdv à 13:45 précises à l'entrée du Bioparc pour votre activité.

Tous les participants suivront une de nos médiatrices nature jusqu'à l'enclos de l'animal choisi. **Un enfant et un accompagnant adulte** pourront entrer et nourrir les animaux - les autres participeront depuis l'extérieur. L'enfant qui rentre dans l'enclos sera donc privilégié, en contact direct avec les animaux.

Ensuite vous pourrez visiter avec vos invités le reste du parc en autonomie, aussi longtemps que vous le souhaitez durant les heures d'ouverture (9h30 à 16h00).

### Organisation du goûter

Vous pourrez organiser et décorer les tables que nous mettrons à votre disposition. Nous disposons aussi d'une grande tente au cas où le temps se gâte.

Nous mettrons à l'abri si besoin le gâteau et les autres objets que vous apporterez.

### Age des enfants

Il n'y a pas de limite d'âge.

### Nombre de participants

Nous comptons en général une 15aine de participants, mais quelques personnes en plus ne posent pas de problèmes.

### Paiement pour membres et non-membres

Le tarif de l'anniversaire est de 200.- (dont 50.- de caution en espèces, rendus à la fin de l'anniversaire) pour les membres.

Ne vous inquiétez pas si vous n'êtes pas encore membre: le tarif de 250.- (dont 50.- de caution en espèces, rendus à la fin de l'anniversaire) qui s'applique vous donnera automatiquement l'adhésion membre d'une année pour vous et toute votre famille. Vous aurez non seulement des tarifs préférentiels sur toutes les activités du Bioparc, vous recevrez également le journal trimestriel et un calendrier avec des photos magnifiques de nos animaux.

Vous pouvez sans autres payer sur place le jour même en arrivant en cash, par carte bancaire (sauf American Express) ou via TWINT. Si vous préférez faire un virement un peu avant, il vous suffit de nous montrer un justificatif le jour-même. Nous ne demandons pas d'acompte.